seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

seine&marne 77
LE DÉPARTEMENT

HANDICAP

AIDES AUX ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Département propose différents dispositifs pour soutenir les Seine-et-Marnais en situation de handicap. Il s'agit notamment de garantir le maintien à domicile en toute sécurité des personnes, de couvrir leurs besoins quotidiens, de faciliter leurs déplacements et l'accès à des emplois adaptés.

L'allocation aux adultes handicapés

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) a pour vocation d'assurer un revenu d'existence aux personnes en sit uation de handicap. Elle leur garantit ainsi un minimum de ressources pour faire face aux dépenses de la vie courante. Elle compense l'absence durable de revenus d'activité des personnes handicapées reconnues dans l'i ncapacité de travailler.

Il existe deux types d'AAH, l'une au titre du soin et l'autre au titre de l'insertion professionnelle. Les critères d'att ribution de l'AAH sont réglementés par le guide barème (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006057203) pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées.

L'AAH est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées.

Pour plus de détails, consulter l'allocation aux adultes handicapés (https://www.mdph77.fr/fr/lallocation-aux-adultes-handicapes) sur le site de la MDPH de Seine-et-Marne.

La prestation de compensation du handicap

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière personnalisée, versée par le Départe ment, permettant la prise en charge des dépenses liées au handicap.

Elle couvre différents besoins :

- l'intervention d'aides humaines pour les actes essentiels de l'existence (toilette, habillage, aide pour la prise des repas, élimination, déplacements, participation à la vie sociale),
- un équipement technique (matériel médical, par exemple),
- l'aménagement de l'habitat ou du véhicule,
- le transport adapté,
- l'entretien d'un animal d'assistance (exemple : chien d'aveugle).

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

Elle est soumise au contrôle d'effectivité. Celui-ci garantit que le demandeur remplit bien les conditions pour bé néficier de l'aide et que celle-ci couvre bien le besoin pour lequel elle a été allouée.

Pour en savoir plus, consulter la rubrique[la prestation de compensation du handicap](https://www.mdph77.fr/fr/la-prestation-de-compensation-du-handicap) sur le site de la MDPH de Seine-et-Marne.

Les aides au maintien à domicile

L'accompagnement et le maintien à domicile

Plusieurs services d'aide et d'accompagnement favorisent le maintien à domicile des personnes en situation de handicap :

- le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS),
- le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH),
- les services d'aide à domicile (SAAD).

Certaines structures proposent un[accueil temporaire de jour](), offrant par exemple un accès à l'éducation pour l es enfants, ou au travail pour les adultes, tout en maintenant un retour à domicile en fin de journée.



Téléassistance 77, vous connaissez ? C'est un service proposé par le Département qui s'adresse aux per sonnes âgées ou en situation de handicap, isolées ou dépendantes, pour favoriser leur maintien à domici le en toute sécurité. Plus d'informations sur [Téléassistance 77 (https://seine-et-marne.fr/fr/teleassistance-77)](https://seine-et-marne.fr/fr/teleassistance-77).

L'adaptation du véhicule

Dans le cadre de la prestation de compensation du handicap (PCH) il est possible, sur pièces justificatives (dev is d'aménagement, etc.), d'obtenir une aide à l'aménagement de sa voiture.

Les aides techniques

Lors de la constitution du dossier de demande de la prestation de compensation du handicap (PCH), des aides techniques facilitant la vie quotidienne peuvent être sollicitées (siège de douche, barre d'appui, etc).

L'évaluation du besoin sera étudiée par une infirmière et/ou une ergothérapeute de la MDPH de Seine-et-Marne.



Le saviez-vous ? Le Département vous offre la possibilité de suivre en direct les interventions des aides à domicile et d'échanger factures, courriers et photos. Découvrez les fonctionnalités de l'application Dôme sur domicilien.fr (https://www.domicilien.fr/). Cette application vous est offerte par le Département. Pour y accéder, demandez vos identifiants auprès de la structure en charge du bénéficiaire (CCAS, MDS, PAT etc.).

La RQTH et l'orientation professionnelle

La situation de handicap réduit les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi. La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques.

L'instruction d'une demande d'attribution ou de renouvellement de l'AAH déclenche une procédure de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

La RQTH peut être accompagnée d'une décision d'orientation professionnelle vers :

- le marché du travail en milieu ordinaire,
- une formation,
- ou un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT)

Pour faire une demande de RQTH, retirer un dossier de demande auprès de la MDPH 77. Une fois le dossier rempli, la situation est étudiée par les professionnels de la MDPH, les propositions les plus adaptées à la situation sont présentées aux membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui, s'ils trouvent les propositions cohérentes avec la situation les valident.

- Caisse des allocations familiales de Seine-et-Marne (http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-seine-et-marne/accueil)
- Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (https://www.cnsa.fr/)
- Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-et-Marne (https://www.ameli.fr/seine-et-marne/assure/adresses-et-contact/points-accueil/agence-de-melun)
- viatrajectoire, un service public d'orientation personnalisée (https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/)

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

PUBLICATIONS



GUIDES

Guide pratique du handicap

Ce guide constitue un nouvel outil pour simplifier vos démarches. Votre Département met tout en œuvre pour faciliter le quotidien des Seine-et-Marnais en situation de handicap. Leur et accueil et leur accompagnement sont au cœur de nos missions : la Maison départementale des personnes handicapées constitue ainsi un guichet unique pour toutes leurs démarches.

L'Assemblée départementale a choisi de se rapprocher davantage de ces usagers que leur handicap peut éloigner des travailleurs sociaux et des dispositifs auxquels ils ont droit. Nous avons ainsi créé des « pôles autonomie territoriaux » (PAT) sur l'ensemble de la Seine-et-Marne, pour répondre au plus près des besoins...

TÉLÉCHARGEMENT PDF - 15.68 MO

Créé le: 22/06/2020
- Mis à jour le : 9/09/2020

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT